



COMMUNIQUE DE PRESSE UNIC, Branche Éducation Routière de la FNAA

Jeudi 9 février 2017



COMMUNIQUE DE PRESSE

L'UNIC dénonce fermement une étude de l'UFC - que Choisir sur les « taux de réussite » des écoles de conduite.

L'UFC-Que Choisir vient à nouveau de tenter de les discréditer à l'aide d'une étude au « doigt mouillé ». L'UNIC, la Branche Education Routière de la FNAA, rappelle qu'il est inadmissible de s'appuyer sur des assertions non étayées dans le seul but de jeter l'opprobre sur toute une profession responsable qui forme à la sécurité routière.

L'UFC-Que Choisir ne déçoit jamais ! Ce mercredi 8 février, en basant ses comparaisons sur des chiffres de 2015, l'association affirme de manière péremptoire que « les taux de réussite » déclarés par les écoles de conduite en 2017 sont « déconnectés du réel dans 63% à 69% des cas ». Il faut comparer ce qui est comparable.

Evidemment, ces chiffres sont destinés à frapper les esprits. Cependant, des assertions, même maintes fois répétées, ne sauraient constituer une vérité.

Il s'agit encore d'une énième attaque de l'UFC. Cette régularité des accusations ne cacherait-elle pas une affaire personnelle ?

L'irresponsabilité de ces affirmations va à l'encontre de l'intérêt des consommateurs. En effet, cette étude de l'UFC est uniquement à charge car elle poursuit le seul objectif de stigmatiser, en y présentant des éléments qui ne viennent qu'étayer ses thèses.

- Les écoles de conduite en tant qu'entreprises locales sont ici prises pour cible. Cependant, il aurait été judicieux dans ce cas de s'intéresser aussi au « taux de performance » d'autres acteurs du secteur. Quid de celui des candidats libres et ceux issus des plateformes dématérialisées dont l'UFC se fait le promoteur ?
- Le taux de réussite dépend aussi des inspecteurs, pourquoi l'UFC ne s'interroge-t-elle pas sur le taux de réussite de ces derniers ? Par exemple, celui-ci est de 74% en Vendée, mais de 47% en Martinique et à Paris. Est-ce à dire que les moniteurs sont deux fois plus performants en Vendée...ou bien n'est-ce pas également un sujet pondéré par d'autres critères ? En ce sens, l'UNIC demande donc la publication du taux de réussite des inspecteurs, de manière anonyme, cela va de soi.
- Nous rappelons que les écoles de conduite sont des entreprises de proximité, avec bien entendu des différences notables en termes d'activité, par exemple entre zones urbaines et rurales. Quelle est la méthodologie employée par l'UFC ? Mystère...

- Par ailleurs, le taux de réussite est-il le seul critère d'appréciation pour le consommateur ? C'est négliger les services personnalisés que les écoles de conduite apportent à leurs élèves (mise en place de délais de paiement, prise en charge et accompagnement à domicile...)
- L'UFC ne semble pas considérer les conséquences de ses préconisations. La seule prise en compte des taux de réussite ne mènera-t-elle pas au sacrifice d'une partie des élèves, dans un souci élitiste de conservation de son bon rang.

Ainsi, à l'aide de formules définitives, telles que « les résultats » de l'étude sont « sans appel », l'UFC s'écarte de son objectif affiché de « préserver l'intérêt des consommateurs ». L'UFC a pour refrain la notion de « bien et service ». Or, les écoles de conduite ne sont pas des entreprises comme les autres. L'UNIC rappelle que ces dernières sont des acteurs qui participent à l'amélioration de la performance de la sécurité routière. Leur mission première est de former des conducteurs responsables, à l'aide d'une réelle démarche de qualité, et non de performance, participant ainsi à l'objectif commun de tous qui est de promouvoir l'intérêt général.

L'UNIC (Union Nationale des Indépendants de la Conduite) est la branche éducation routière de la FNAA. L'UNIC, en tant qu'instance représentative des écoles de conduite, est soucieuse de permettre à la profession de dispenser le meilleur enseignement de la conduite au plus grand nombre. A ce titre, elle est régulièrement porteuse de multiples propositions qu'elle soumet aux pouvoirs publics, notamment celles qui peuvent favoriser l'accès, à un prix raisonnable et dans des conditions de formation optimales, à ce précieux sésame professionnel et social qu'est le permis de conduire.

Contact presse : Philippe Colombani, président de l'UNIC, au 06 67 07 83 86.